



Plan d'action 2012-2015 à l'égard des personnes handicapées
Reddition de comptes 2013-2014

Janvier 2015

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Coordination et rédaction

Direction de la planification et des politiques
Direction générale des affaires universitaires et interordres
Secteur de l'enseignement supérieur

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser aux :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de la Science
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-3363
Ligne sans frais : 1 855 390-7130

Ce document peut être consulté sur le site Web
du Ministère au www.mesrs.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 2015

ISSN 2369-0046 (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

Reddition de comptes pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

Le présent rapport rend compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 concernant les engagements en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de science dans le Plan d'action 2012-2015 à l'égard des personnes handicapées.

Objectif	Action	Période	Indicateur	État de réalisation	Suite à donner
1. Favoriser l'accès à la formation professionnelle et technique aux personnes handicapées	1.1 Soutenir des projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat en milieu scolaire, adaptés aux différentes clientèles, dont les personnes handicapées.	2013-2014	Nombre de projets financés	La mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat vise tous les étudiants du collégial et il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure les projets sont adaptés aux personnes handicapées. Le MESRS ne peut rendre compte de cette action.	Aucune.
2. Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap	2.1 Soutenir financièrement les établissements collégiaux et universitaires offrant des services aux étudiants en situation de handicap.	2013-2014	Montants alloués	Cégeps : 14 464 200 \$ Collèges privés : 686 572 \$ Universités : 1 545 197 \$	Des sommes additionnelles, annoncées lors du Sommet sur l'enseignement supérieur, ont été consenties à compter de l'année 2013-2014 : Cégeps : 1 950 000 \$ Collèges privés : 180 000 \$ Les universités recevront une somme additionnelle de 7 500 000 \$ à partir de l'année 2014-2015.
	2.2 Réviser les programmes de soutien à l'accueil et à l'intégration des étudiants en situation de handicap afin d'assurer la cohérence entre les programmes et le modèle d'organisation des services.	2013-2014	Nombre de programmes mis à jour	Des travaux ont été amorcés en vue de la révision des programmes, mais n'ont pas été complétés, le transfert du Programme d'allocations pour des besoins particuliers (PABP) ayant été reporté à l'année scolaire 2015-2016.	Fusionner les deux annexes budgétaires à l'enseignement collégial privé, mettre à jour les annexes budgétaires afin de prendre en considération les sommes annoncées lors du Sommet sur l'enseignement supérieur et compléter la révision des programmes en vue du transfert du PABP le 1 ^{er} septembre 2015.
	2.3 Assurer le suivi de l'implantation du modèle d'organisation des services à l'intention des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans	2013-2014	Nombre d'objectifs réalisés ou en voie de réalisation	Les quatorze objectifs du plan d'action sont réalisés ou en voie de réalisation.	Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action en 2014-2015 et évaluer la pertinence de le prolonger ou de le renouveler en vue de l'année scolaire 2015-2016.

Objectif	Action	Période	Indicateur	État de réalisation	Suite à donner
	hyperactivité, et du plan d'action qui l'accompagne.				
3. Favoriser l'accès à l'aide financière aux études aux personnes handicapées	3.1 Organiser des activités d'information générale sur les mesures d'aide financière.	2013-2014	Nombre d'activités d'information et de formation offertes	Dix-sept formations ayant abordé le thème du PABP et la notion de déficience fonctionnelle majeure ont été données.	Activités récurrentes.
	3.2 Maintenir l'accessibilité de l'information générale, à propos de l'Aide financière aux études, sur le site Web du Ministère ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i> .	2013-2014		Réalisé.	Activité récurrente liée au changement de cycle d'attribution des programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de prêts et bourses; • Programme d'allocation pour besoins particuliers.
	3.3 Offrir un choix d'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour les besoins particuliers (PABP), entre le format papier et le format numérique du formulaire.	2013-2014	Période de mise en disponibilité du formulaire en format papier	Non réalisé. Ce projet n'a pas été retenu en raison des modifications importantes prévues au PABP pour les années à venir.	Aucune.
	3.4 Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour les besoins particuliers (PABP), des services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère.	2013-2014		Réalisé.	Activité récurrente liée au changement de cycle d'attribution du programme suivant : <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'allocation pour besoins particuliers.
	3.5 Maintenir le versement des montants d'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme d'allocation pour les besoins particuliers.	2013-2014		Réalisé.	Activité récurrente liée au changement de cycle d'attribution des programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Programme de prêts et bourses; • Programme d'allocation pour besoins particuliers.
4. Faciliter l'accès aux documents et aux services aux personnes handicapées	4.1 Améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère aux personnes handicapées.	2013-2014	Nombre de pages Web accessibles et conformes aux normes	Analyse en cours des pages du site afin de bonifier l'accessibilité.	Rendre conformes les pages du site après l'analyse.
	4.2 Poursuivre l'accessibilité des	2013-	Nombre de	Un gabarit a été créé pour les	Rendre les documents accessibles

Objectif	Action	Période	Indicateur	État de réalisation	Suite à donner
	documents conformément aux standards Web d'accessibilité pour les personnes handicapées.	2014	documents accessibles	responsables de contenu et des formations ont été suivies.	graduellement.
5. Faciliter le repérage des plaintes reliées aux besoins des personnes handicapées	5.1 Implanter un nouveau processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées.	2013-2014	Période de mise en œuvre et de rodage du nouveau processus	Réalisé.	Aucune.
6. Favoriser l'embauche des personnes handicapées	6.1 Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible du Plan d'embauche du gouvernement du Québec, fixée à 2 % pour les personnes handicapées.	2013-2014	Nombre et pourcentage d'employés handicapés	Il y a douze employés en situation de handicap au Ministère, ce qui correspond à un taux de 1,98%.	Poursuivre le recrutement et l'embauche de personnes en situation de handicap afin d'atteindre et de dépasser la cible fixée à 2%. Déterminer des méthodes d'attraction de ce type de personnel et sensibiliser les gestionnaires à la situation.

*Enseignement
supérieur,
Recherche et Science*
Québec 